

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.32PR
concernant
la création d'une société anonyme pour le développement des réseaux
thermiques**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 janvier 2020.

Elle était composée de Messieurs François GILLET (remplaçant Jean-Claude DYENS), Roger GYGAX, Jacques LEVAILLANT, Christophe LOPERETTI, Anthony REYMOND, Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service SEY, Pierre-Alain KREUTSCHY, Directeur commercial SEY et Fabrice WEBER, Boursier communal. Ainsi que, pour les SIG (Services Industriels de Genève), de MM. Nourollah AVRANY de la Société CapFinance, Réviseur et Nicolas SUTER, Représentant des participations externes auprès du Président du Conseil d'administration des SIG.

Nous les remercions pour les nombreuses informations transmises ainsi que pour les réponses données aux questions des commissaires.

Afin que les décisions puissent être prises en parfaite connaissance de cause, les commissaires ont reçu (avec rappel d'un strict devoir de confidentialité) un exemplaire du projet de convention, ce document étant confidentiel à la future SA. Les groupes politiques ont été informés que ce document pouvait être consulté au Greffe Municipal par les Conseillers communaux qui signent dans ce cas un accord de confidentialité en en prenant connaissance sur place (aucune copie possible).

Introduction

Nous sommes appelés à nous prononcer sur un projet sensible car à plusieurs autres occasions il a été constaté qu'après la mise en place d'une société fonctionnant selon ses propres statuts, notre Conseil perd une grande partie de ses droits de regard et de décision. Les commissaires ont ainsi pesé très attentivement les « pour » et les « contre » de tous les aspects conduisant à la formation de cette nouvelle société anonyme.

D'emblée, la délégation municipale rappelle qu'Yverdon-les-Bains demeure propriétaire de 80% de la SA. De plus, la direction opérationnelle de la société sera confiée au SEY tout comme le sera la présidence du Conseil d'administration. La vice-présidence sera assurée par les SIG et toutes les décisions seront prises de manière collégiale.

Pour répondre à l'inquiétude de certains commissaires concernant la privation de tout droit de regard sur la marche des affaires de la SA, la délégation municipale s'engage à

régulièrement informer notre Conseil à ce sujet. Un vœu formel sera émis par la Commission afin que cette promesse ne soit pas oubliée.

Dans l'immédiat, les travaux liés à la route de contournement permettent la pose d'importantes infrastructures. Le montage financier d'un CAD serait en effet beaucoup moins rentable si on devait financer les travaux de génie civil pour cette seule fin.

Les revenus financiers de la SA proviendront de la vente de chaleur aux consommateurs, ces derniers contracteront donc bien directement avec la SA et non plus avec le SEY. Le prix de l'énergie ainsi vendue sera constamment maintenu à un niveau concurrentiel par la SA.

Quel intérêt pour Yverdon ?

Nous nous sommes interrogés sur le pourquoi de la mise en place d'une SA, qu'apporterait vraiment ce montage par rapport à une gestion communale ordinaire ?

L'argumentation suivante nous a été donnée :

- De cette façon il ne sera pas nécessaire de rehausser encore notre plafond d'endettement communal qui est déjà considéré comme élevé.
- Les SIG sont partenaires du SEY de longue date sur différents sujets (notamment dans le domaine du gaz) et un climat de confiance s'est installé au fil des années. Alors que le SEY commence seulement à découvrir les différentes facettes de l'exploitation de ses premiers réseaux CAD (Lotus et STEP), les SIG gèrent à ce jour l'approvisionnement en chaleur de 60'000 ménages.
- Les SIG poursuivent les mêmes ambitions que notre Cité en matière de développement durable.
- Le CAD nous permettra d'atteindre les objectifs ambitieux de réduction d'apports énergétiques externes que nous nous sommes fixés. Rappelons par exemple qu'encore aujourd'hui, notre STEP jette hélas en pure perte une grande quantité de chaleur au lac, faute d'investissements suffisants dans les projets CAD.
- L'offre CAD de la SA pourra sans autre s'étendre aux communes avoisinantes.
- Promesse a été faite à la Commission que le Conseil communal sera régulièrement informé sur la marche des affaires de la SA.
- La délégation municipale affirme qu'elle n'a aucune intention de partager le réseau de CAD yverdonnois avec d'autres acteurs que les SIG, à l'avenir.
- Le SEY vendra à la SA, comme à tout autre client commercial, l'énergie qui lui sera nécessaire à son propre fonctionnement (électricité et gaz). Il s'agit par exemple de l'électricité nécessaire aux pompes à chaleur placées sur les circuits à basse enthalpie ou du gaz dans les éventuelles stations de cogénération.

Pourquoi une SA ?

- Rappelons que cette SA n'a que deux propriétaires, à savoir Yverdon-les-Bains pour 80% et les SIG pour 20% (arrondis).
- Nos processus politiques ne permettent pas les actions suffisamment agiles et rapides, indispensables à la mise en place et à l'exploitation d'un réseau de CAD. Il est nécessaire pour les exploitants de pouvoir profiter des opportunités dès que celles-ci se présentent (captation des sources de chaleur, arrivée de nouveaux consommateurs potentiels, travaux de génie civil en cours, etc.).

- Notre plan directeur financier ne pourrait pas intégrer les investissements nécessaires. Les emprunts bancaires seront garantis par le capital de la SA et non plus par notre comptabilité générale.

Pourquoi les SIG ont-ils choisi Yverdon ?

On peut raisonnablement se poser cette question et certains commissaires l'ont en fait adressée directement aux responsables présents des SIG.

Nous avons obtenu les réponses suivantes qui nous ont convaincus que les SIG ne viennent pas « investir chez nous en conquérants » mais bien plutôt en tant que partenaires de qualité et déjà appréciés de longue date par les cadres et spécialistes du SEY.

- La configuration de notre Ville s'avère idéale pour la construction de réseaux de CAD (densité d'habitation, nature du terrain).
- Les SIG parlent français, tout comme nous.
- Un excellent climat de confiance existe déjà entre les personnes.
- Notre SEY est autonome et ne dépend pas d'opérateurs éventuellement concurrents des SIG.
- La taille d'Yverdon est idéale (ni trop grande ni trop petite) pour introduire les nouvelles solutions de gestion ou d'exploitation disponibles.
- Les SIG seront un prestataire privilégié de la SA lorsqu'il s'agira d'attribuer des mandats de travaux ou d'assurer l'approvisionnement, mais aucune garantie d'exclusivité ne leur est promise. Si d'autres entreprises, notamment locales de notre région peuvent fournir la prestation à des conditions équivalentes, celles-ci auront au moins les mêmes chances d'être retenues que les SIG. Le bois combustible disponible chez nous sera par exemple toujours préféré à celui qu'il faudrait faire venir d'ailleurs. En réponse à nos questions, on nous synthétise ainsi l'attribution des mandats par la SA :
 - a) au SEY qui va assurer : la direction, commercialisation, gestion administrative, facturation, comptabilité ;
 - b) aux SIG qui vont assurer la maintenance et l'exploitation des ouvrages de CAD existants, les études et réalisation des nouveaux projets ;
 - c) à d'autres prestataires, pour les prestations qui ne seront pas couvertes dans les contrats de prestations mentionnés aux points a) et b) ci-dessus.

Aspects financiers

- Pour l'utilisateur final, le calcul complet du prix de son énergie - incluant dans la balance les coûts d'amortissement et de maintenance des installations traditionnelles économisés - devra être à l'avantage du choix CAD, quitte à encourager celui-ci par un subventionnement initial (les prix des énergies fossiles sont très difficiles à estimer sur le long terme mais l'objectif est en tout cas de maintenir des tarifs compétitifs pour la chaleur vendue par la SA). Quoi qu'il en soit, l'infrastructure CAD est un investissement à long terme que nous finançons aussi pour les générations suivantes.
- Les hypothèses de rendement permettent d'anticiper un revenu net sur les capitaux investis de 3 %.
- Les établissements financiers sont disposés à prêter les capitaux nécessaires à un taux de 1 %.

- La Commission des finances approfondira probablement ce volet.

Conclusions

Les commissaires sont convaincus de la très intéressante opportunité qui se présente de monter une société anonyme avec un partenaire déjà bien connu et apprécié du Service des énergies. La période de taux d'intérêts plancher actuelle est idéale pour construire ce genre d'infrastructure dont profiteront également les générations à venir. Le chauffage à distance constitue une solution idéale qui nous permettra d'atteindre les ambitieux objectifs d'efficacité énergétique que nous nous sommes fixés sur le moyen/long terme.

C'est ainsi à l'unanimité que nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues, d'accepter les articles 1 à 5 tels que présentés.

L'intitulé du compte n° 80.406300.19 à l'article 3 pourra être adapté au nom qui sera finalement retenu pour la SA, sans nécessité d'amender formellement cet article.

Nous émettons encore le vœu suivant : que la Municipalité s'organise afin de ne pas oublier la promesse faite aux commissaires, qui pourrait idéalement encore être faite ce soir en plénum, à savoir qu'elle fournira régulièrement à notre Conseil, des informations sur le fonctionnement de la SA.

Bart WIND, Président



Yverdon-les-Bains, le 22 janvier 2020